

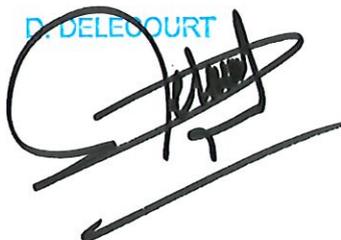
Délibération du Comité Syndical  
Séance du 26 octobre 2020

Délégués du Sivom : 27  
Délégués en exercice  
Concernant la compétence  
Présent : 25  
Votant : 27

Détail des votes  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en sous-  
préfecture de Béthune le :  
28-10-2020  
Et publication du :  
05-11-2020

Le Président

D. DELECOURT  


L'an deux mil vingt, le 26 octobre, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom de l'Artois s'est réuni à la salle du comité syndical, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux délégués le 19 octobre 2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 19 octobre 2020.

Présents : Messieurs DELECOURT Dominique, Président, DUPONT Jean-Michel, TRACHE Bruno, DE CARRION Alain, GOUDSMETT Gilles, COURTOIS Jean-Louis, PAILLART David, DEMULIER Jérôme, Vice-Présidents.

Messieurs BOULET Jean-Luc, BOUTON Guillaume, CALLAUX Yves, DEGUERRE Alain, DUBOIS Mikaël, HERBAUT Emmanuel, LEGRAND Jean-Michel, MAENHOUT Roger, MASCLET Frédéric, SENECHAL Hubert, VYNCKE Didier, WALLET Frédéric, WALLERAND Emmanuel, WITKOWSKI Gérard et ZBOINSKI Philippe.

Mesdames BRAEM Christel, MORIEUX Corinne et VIVIER Ewa.

Absents excusés : Messieurs BOSSART Steve, DOUVRY Jean-Marie, DRUMÉZ Philippe et SENECHAL Hubert.

Procurations :

Monsieur BOSSART Steve à Monsieur GOUDSMETT Gilles  
Monsieur SENECHAL Hubert à Monsieur DEMULIER Jérôme

A été nommé secrétaire : Monsieur CALLAUX Yves

2020/10/N°6

Domaine d'Intervention : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

**DESIGNATION DES DELEGUES SYNDICAUX POUR SIEGER AU SEIN DES  
COMMISSIONS PERMANENTES SPECIALISEES**

Rapporteur : Monsieur TRACHE Bruno

Après avoir rappelé que le Comité Syndical a adopté à l'unanimité la délibération N°2020/10/N°5 portant sur la création de 6 commissions permanentes spécialisées,

Vu l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que, conformément à cet article, le comité syndical peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au comité syndical soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Il s'agit de commissions de travail, d'étude de projet ou de préparation des délibérations. Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles ne font que préparer le travail sur les dossiers qui nécessitent une analyse ou un débat, et évoquent les affaires qui ont un intérêt local. Le travail des commissions doit permettre une étude détaillée des dossiers qui pourront ainsi être appréhendés de manière plus globale en séance de comité syndical.

Ces commissions sont constituées, en règle générale, pour la durée du mandat mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, les délégués du comité syndical étant les seuls compétents pour régler, par ses délibérations, les affaires de la structure.

Aucune disposition législative ou réglementaire n'apporte de précisions sur l'organisation de leurs travaux.

Elles sont convoquées par le Président, qui en est le Président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Président est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée.

Considérant le renouvellement du comité syndical en date du 20 juillet 2020, il convient à l'assemblée de procéder à la désignation de leurs membres.

Il est ainsi proposé de désigner les membres des 6 commissions qui sont les suivantes :

- Commission n°1 : Espaces verts-Développement Durable-Voirie et Eclairage public
- Commission n°2 : Finances et commande publique
- Commission n°3 : Insertion sociale et professionnelle
- Commission n°4 : Urbanisme, aménagement et valorisation du territoire, patrimoine et grands projets structurants
- Commission n°5 : Animation, prévention routière, jeunesse et petite enfance
- Commission n°6 : Administration générale, ressources humaines et communication

La composition de chaque commission permanente est constituée outre le représentant de la structure, Président de droit, comme suit :

- Vice-Président pour chacune des délégations confiées
- Minimum 3 délégués syndicaux titulaires ou suppléants

Aussi peuvent participer aux travaux de ces commissions :

- Le directeur général des services ;
- Les chefs de service concernés par les dossiers présentés ;
- Un prestataire extérieur (type cabinet d'audit ou autres) dans le cas où ce dernier pourrait apporter une expertise spécifique sur un sujet ;
- Des personnes extérieures pouvant enrichir le travail de cette commission.

En application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres des commissions sont désignés au scrutin secret, il peut être décidé, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations sauf disposition législative du règlementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Après appel à candidatures, ont été désignés, par vote à main-levée approuvé à l'unanimité :

#### **Commission n°1 : Espaces verts-Développement Durable-Voirie et Eclairage public**

- Monsieur DELECOURT Dominique, Président
- Monsieur DRUMÉZ Philippe, Vice-Président chargé des espaces verts - Développement Durable -voirie
- Monsieur GOUDSMETT Gilles, Vice-Président chargé de l'éclairage public
- Messieurs SENECHAL Hubert ; BOULET Jean-Luc ; DUBOIS Mikaël. VYNCKE Didier ; DEGUERRE Alain ; ZBOINSKI Philippe ; HERBAUT Emmanuel

#### **Commission n°2 : Finances et commande publique**

- Monsieur DELECOURT Dominique, Président
- Monsieur DUPONT Jean-Michel, Vice-Président chargé des finances et commande publique
- Messieurs VYNCKE Didier ; LEGRAND Jean-Michel ; DUBOIS Mikaël ; DOUVRY Jean-Marie

#### **Commission n°3 : Insertion sociale et professionnelle**

- Monsieur DELECOURT Dominique, Président
- Monsieur DE CARRION Alain, Vice-Président chargé de l'insertion sociale et professionnelle
- Mesdames VIVIER Ewa ; BRAEM Christel et Messieurs CALLAUX Yves ; HERBAUT Emmanuel

#### **Commission n°4 : Urbanisme, aménagement et valorisation du territoire, patrimoine et grands projets structurants**

- Monsieur DELECOURT Dominique, Président
- Monsieur COURTOIS Jean-Louis, Vice-Président chargé de l'urbanisme, aménagement et valorisation du territoire, patrimoine et grands projets structurants
- Madame MORIEUX Corinne et Messieurs BOUTON Guillaume ; CALLAUX Yves ; MASCLET Frédéric ; WALLET Frédéric ; SENECHAL Hubert ; DOUVRY Jean-Marie

#### **Commission n°5 : Animation, prévention routière, jeunesse et petite enfance**

- Monsieur DELECOURT Dominique, Président
- Monsieur PAILLART David, Vice-Président chargé de l'animation, prévention routière et jeunesse
- Monsieur DEMULIER Jérôme, Vice-Président chargé de la petite enfance, schéma de mutualisation, conférence des Maires et handicap
- Mesdames VIVIER Ewa ; BRAEM Christel et Messieurs MAENHOUT Roger ; ZBOINSKI Philippe ; DUBOIS Mikaël ; BOUTON Guillaume

**Commission n°6 : Administration générale, ressources humaines et communication**

- Monsieur DELECOURT Dominique, Président
- Monsieur TRACHE Bruno, Vice-Président chargé de l'administration générale, ressources humaines et communication
- Madame MORIEUX Corinne et Messieurs LEGRAND Jean-Michel ; DEGUERRE Alain ; BOSSART Steve

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Pourvoit à ces désignations.
- Accepte que les personnes mentionnées au dernier considérant puissent assister à cette dernière.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit  
Au registre suivent les signatures

Le Président  
  
D. DELECOURT



REÇU LE

28 OCT. 2020

